MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Creation d'une voie nouvelle d'acces au port de Propriano.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: COLLECTIVITE DE CORSE

Raison sociale: Personne morale

N° SIRET: 20007695800012

Type de société (SA, SCI...): Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: PIERI

Prénom(s): Jean Baptiste

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières infrastructures routières doi	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des vent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le developpement de port de commerce de Propriano, situe en partie Ouest de la ville, genere une augmentation de trafic comportant une part significative de poids lourds sur des voiries non adaptees a ces gabarits. Le principal acces au port de commerce emprunte des voies secondaires, de type avenues et rues, a gabarit reduit et aux rayons de courbure non adaptes a la circulation de vehicule lourds et articules. Aujourd'hui, la circulation des poids lourds dans des zones dense et urbaine cree des conflits d'usage, de securite et de congestion des axes entree/sortie de la ville. L'acces au port de commerce de Propriano devient un enjeu majeur de circulation. Face a ce constat, la Collectivite de Corse prevoit la creation d'une voie nouvelle d'acces direct au port afin de contourner le centre-ville. Cette voie relativement courte, environ 200 metres lineaire, permet de relier l'avenue Napoleon III (sortie directe du port) au secteur de la plaine et de se raccorder au reseau de voiries existantes et structurantes (RD219a et RD319). Ainsi, l'ensemble du trace sera calibre pour la circulation de gabarit type poids lourds depuis la voie nouvelle jusqu'a la rue Casanova d'Aracciani puis la RT40 en direction d'Ajaccio ou de l'extreme sud

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la creation d'une voie nouvelle, 2x1 voie, d'acces direct au port de commerce de Propriano afin d'offrir un itineraire calibre, en termes de largeur de chaussee et de giration, aux vehicules lourds. Cette voie nouvelle sera egalement un itineraire de delestage du centre-ville. La plateforme sera configuree pour accueillir les modes de deplacement actif au travers d'une piste cyclable dans chaque sens de circulation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prevoit la creation d'une voie nouvelle avec raccordement sur voies existantes d'un cote l'avenue Napoleon III et de l'autre le secteur de la plaine. En phase travaux, cette creation aura peu d'impact sur la circulation, puisqu'elle sera batie sur des terrains non amenages.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le profil en travers de la voirie sera la suivant : - Une voie dans chaque sens de 3,50 m de large - Une voie cyclable dans chaque sens de 1,50 m de large - Un trottoir de part et d'autre de la bande cyclable de 2,00m de large - Une berme de chaque cote de 0,75 m de large Soit une plateforme d'une largeur totale de 16 m. La limitation de vitesse applicable sur ce troncon sera de 50 km/h.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

non soumis au Dossier Loi sur l'eau (Declaratif) : accord obtenu en reunion de presentation aupres des services de la DREAL et la DDT en date du 01/10/2025 _Cf. A4_rapport de presentation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet : Surface impermeabilisee supplementaire : Lineaire de la voie : Volume de terres de deblais :	(3 200, m2) (2 800, m2) (200, ml) (3 700, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Propriano

Code postal : 20110 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 8°54'22"E Lat. : 41°40'17"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 08° 53'50"E Lat. : 41° 40' 30"N

Point de d'arrivée : Long. : 08° 53'56"E Lat. : 41° 40'27"N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Propriano
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRi
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRi Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Evacuation en site agree : 3 700m3
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	En accord avec la DREAL lors de la reunion de presentation du 01/10/2025, le projet a fait l'objet d'un diagnostic ecologique couvrant les periodes propices a faune et la flore. Au vu des enjeux et des impacts identifies, des mesures de reduction et d'accompagnement ont ete proposees par le BE aboutissant a des impacts residuels nuls a negligeable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	La consommation d'espace naturel est tres negligeable car le lineaire du projet est tres reduit (200ml et 2800m2 supplementaire) et situe dans une zone urbaine : presence de jardin prive d'interet ecologique faible et de batis existants a deconstruire (muret + batiment communal).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux, des nuisances temporaires dus aux deplacements des engins sur le chantier. En phase exploitation, le trafic n'a pas vocation a augmenter.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Les travaux de terrassement ainsi que le va et vient des engins sont source de bruit mais de facon temporaire le temps du deroulement du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Des vibrations peuvent etre percues en phase de terrassement, compactage, demolition de bati...
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Des poussieres peuvent etre generees en phase de terrassement, compactage, demolition de bati...Neanmoins une attention particuliere sera portee avec l'appui de l'ecologue : arrosage regulier du chantier, utilisation de bache...pour limiter les nuisances
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il est identifie le projet de requalification de la voirie en centre-ville en lieu et place de la chaussee existante. Le projet situe en milieu urbain n'a pas d'impact significatif sur la faune et la flore.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le diagnostic ecologique realise par le BE Endemys sur les periodes propices a la faune et la flore a permis d'evaluer les enjeux lies au projet (cf. Diag eco Endemys). Le BE a propose un ensemble de mesures de reduction et d'accompagnement visant a reduire considerablement les impacts sur l'ensemble des groupes d'especes et d'habitats. Les principales mesures a mettre en oeuvre : o MR1 - Balisage preventif, mise en defens ou dispositif de protection des stations d'Allium chamaemoly, Isoetes histrix / Isoetes durieui et Tamarix africana en phase travaux ; o MR2 - Dispositif de lutte contre les plantes exotiques envahissantes (actions preventives et curatives) ; o MR3 - Adaptation de la periode des travaux sur l'annee ; o MA1 - Mesures generiques et preventives environnementales de gestion des pollutions diffuses induites par le chantier o MA2 - Accompagnement et suivi environnemental des travaux La Collectivite s'engage a mettre en oeuvre les mesures de reduction et d'accompagnement proposees par le BE en ecologie. A ce titre un ecologue expert aura a charge le suivi du chantier, en phase preparatoire et phase travaux, afin de garantir le respect des mesures ERC et des bonnes pratiques environnementales par les entreprises. Pour ainsi aboutir a des impacts residuels non notables sur l'ensemble des groupes d'especes et la sante humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de creation de voie nouvelle d'acces au port de Propriano est tres limite (200 m lineaire) et situe en zone urbaine. Un diagnostic ecologique effectue sur les periodes propices a la biodiversite a permis d'evaluer les enjeux et les impacts lies au projet. La mise en oeuvre des mesures proposees par le BE ainsi que le suivi ecologique du chantier aboutit a des impacts residuels nuls a negligeables sur tous les groupes d'especes et la sante humaine. Une etude d'impact n'est pas jugee necessaire au vu du caractere urbain et non patrimonial du site traverse et de l'absence d'impact residuel du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom PIERI

Prénom Jean Baptiste

Qualité du signataire Adjoint au DGA delegue route

À Ajaccio

Fait le 30-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)